



Extrait du registre des délibérations

## Conseil Municipal Mardi 9 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuvième jour du mois d'avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mercredi 27 mars 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul, Maire.

### **Conseillers en exercice : 29**

**PRESENTS** : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, Mme HAUDRECHY Sylviane.

**EXCUSES** : MME MARFIL Nicole par pouvoir à M. DANCOINE Thierry, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

**ABSENTS** : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

**Secrétaire de séance** : KOSMALSKI Emilie.

## **OBJET : 2024-2-05**

### **TAUX D'IMPOSITION LOCALE - ANNÉE 2024**

**Monsieur le Maire** soumet à l'appréciation de l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition émanant des Services Fiscaux reçu le 13 mars 2024 ainsi que le produit prévisionnel attendu à taux constant.

En application de l'article 16 de la loi de finances 2020, les parts communale (27,47%) et départementale (19,29%) de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elles donnent un taux de référence de 46,76% (27,47% + 19,29%).

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

La réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est arrivée à son terme en 2023, ce qui met fin au gel des taux concernant la taxe d'habitation. Cependant, les collectivités dès 2023 doivent délibérer sur les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Monsieur le Maire** précise que le produit nécessaire à l'équilibre du budget ne peut être inférieur au produit fiscal attendu.

**Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal, pour 2024, de maintenir les taux d'imposition pour les taxes directes locales comme suit :

<b>taxe foncière (bâti) - taux communal</b>	<b>27,47 %</b>
<i>à titre indicatif</i>	
<i>taxe foncière (bâti) taux départemental</i>	<i>19,29 %</i>
<i>soit une taxe foncière bâtie</i>	<i>46,76 %</i>
<b>taxe foncière (non bâti)</b>	<b>76,67 %</b>
<b>taxe habitation sur résidence secondaire (THSR)</b>	<b>18,70 %</b>

avec un produit fiscal attendu de 1 729 485 €.

Le versement du coefficient correcteur est estimé à 308 293 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VOTE** pour l'année 2024 les taux communaux d'imposition ci-dessus.

**Résultat du vote :**

**Pour : 23 voix** M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole est un vote par pouvoir de DANCOINE Thierry, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, MME HAUDRECHY Sylviane.

Contre : 0 voix

**Abstentions : 4** M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René.

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.  
Le Maire,

M. Fontaine Jean-Paul